

Aide pour le remplissage du questionnaire certificat JCH.

16/01/2018

Français

Année du plan :

C'est l'année du plan ayant réellement servi à la construction du bateau.

En cas d'évolution majeure apportées à la coque du bateau ou à ses appendices (par exemple modification de quille, déplacement du safran, ajout d'une dérive arrière), c'est l'année du plan comportant cette évolution.

Année de mise à l'eau :

C'est l'année de mise à l'eau ou de fin de construction.

Pour les bateaux dont la coque a été reconstruite, c'est la date de cette reconstruction qui est considérée. Une coque est « reconstruite » si deux tiers au moins de la structure et du bordage ont été changés.

En cas d'évolution majeure apportées à la coque du bateau ou à ses appendices (par exemple modification de quille, déplacement du safran, ajout d'une dérive arrière), c'est l'année de mise à l'eau suite à cette évolution.

Déplacement

Déplacement en charge, prêt à naviguer mais sans l'équipage, du bateau. Ce déplacement, exprimé en tonne, sera communiqué avec 2 chiffres significatifs.

Matériau des voiles :

Grand-voiles-artimons-voiles d'avant:

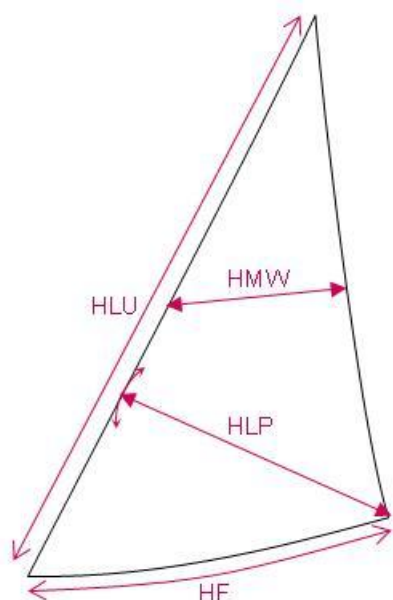
Type 1: Les voiles en matériau tissé type coton ou autre fibres naturelles (lin, chanvre)

Type 2 : Sont considérés comme standard de jauge pour la construction du corps de la voile, les goussets de lattes et les renforts, les matériaux tissés en fibre polyester (PET, PEN, VECTRAN), en polyéthylènes haute densité (dyneema), et/ou laminés en fibre polyester (PET, PEN), avec taffetas polyester double face.

Type 3 : Les voiles en matériau laminé en fibre polyester entre 2 films en mylar (film/film), les matériaux type Aramide, carbone, technora, twaron, vectran et autres fibres «exotiques» de construction en panneaux cousus, ainsi que les voiles type «membrane» insérant un complexe de fibres orientées (3DL, D4, DIAX LP, DIAXM, TAPE DRIVE, TRILAM, FUSION et similaires), avec ou sans taffetas sont autorisées mais seront pénalisées.

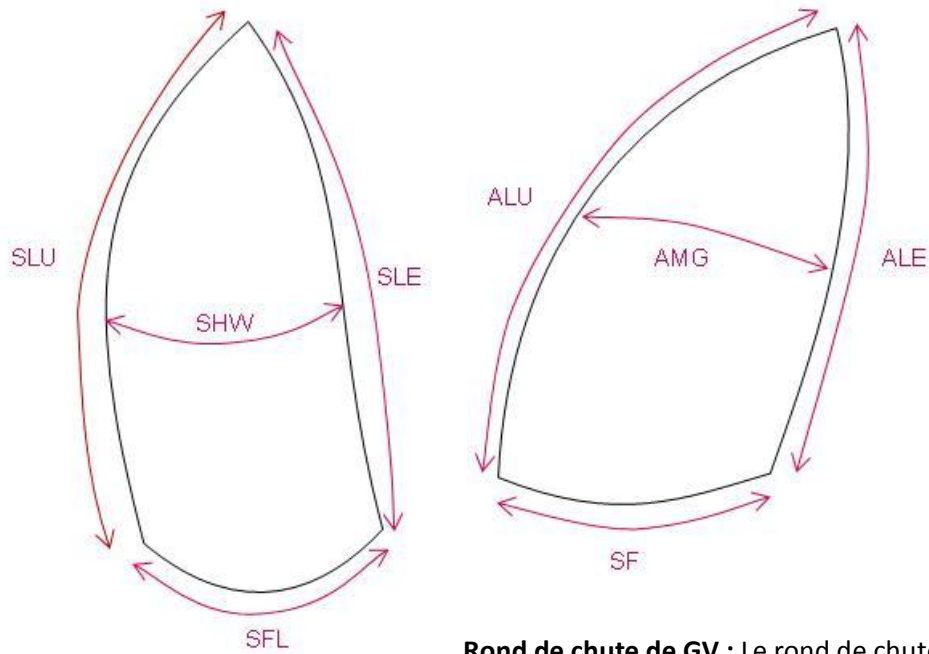
Spinnakers et voiles de portant:

Les spinnakers et voiles de portant seront fabriqués en tissu type nylon ou polyester.



Voile d'avant : Ce sont les voiles d'avant endraillées dont la largeur à mi-hauteur $HMW \leq 55\%$ de la bordure HF

Gennaker, Code 0 : Une voile de portant triangulaire à une largeur à mi-hauteur HMW comprise entre $\geq 55\% HF$ et $< 75\% HF$



Voiles de grand largue : une voile de grand largue (spinnaker symétrique ou asymétrique, foc ballon) à une largeur à mi-hauteur SHW ou AMG > 75% de SFL ou SF

Rond de chute de GV : Le rond de chute de la grand-voile bermudienne est limité à :

- MHW (Largeur à mi-hauteur) $\leq 65\% E$,
- MTW (Largeur au trois quart de la hauteur) $\leq 38\% E$,
- MUW (Largeur au sept huitième de la hauteur) $\leq 22\% E$
- MHB (Tête) $\leq 4\% E$ ou 0.152 m.

